



Défendons le droit à une alimentation saine à un prix abordable

**« Donnez-leur
vous-mêmes
à manger. »**

À l'occasion du 1^{er} mai, fête des travailleuses et des travailleurs et de saint Joseph-ouvrier, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec s'adresse aux communautés chrétiennes en les invitant à prêter attention à la crise alimentaire en cours, à analyser la situation à la lumière de l'Évangile et à envisager différentes pistes d'action pour que toutes et tous puissent manger à leur faim.



LA CRISE ALIMENTAIRE

La société québécoise traverse une véritable crise alimentaire qui s'ajoute à la crise du logement et à l'inflation.

En 2023, chaque mois,¹

10%

de la population
a eu recours au réseau
des Banques alimentaires
du Québec.

30% d'augmentation
par rapport à 2022

73% d'augmentation
par rapport à 2019

Parmi ces 872 000 personnes,

37%

sont des adultes
vivant seuls

45%

sont des familles
avec enfants.

Au même moment,

71%

des organismes
disent avoir manqué
de denrées
par leurs sources
d'approvisionnement
usuelles.

1. Les Banques alimentaires du Québec, [Bilan-Faim 2023](#), 25 octobre 2023.

À l'occasion du 1^{er} mai, nous constatons avec indignation que, dans bien des cas, occuper un emploi ne suffit pas pour s'alimenter et alimenter sa famille convenablement.

En effet, le *Bilan-Faim 2023* rapporte une hausse de

102% du nombre de travailleuses et travailleurs ayant recours à l'aide alimentaire entre 2019 et 2023.

Derrière ces statistiques se trouvent des personnes et des communautés qui souffrent. Percevons-nous cette souffrance autour de nous? Y sommes-nous sensibles? Pensons par exemple aux parents, et en particulier aux mères, qui peinent à pourvoir aux besoins nutritionnels de leurs enfants en raison d'un revenu trop bas et du coût exorbitant d'un loyer qui constitue une dépense incompressible. Une telle situation crée une chaîne de conséquences négatives, dont l'augmentation des risques de décrochage scolaire et de problèmes de santé, ainsi que l'anxiété, le stress et même la honte des personnes en charge de nourrir leur famille². Pensons aussi aux communautés autochtones, pour lesquelles l'éloignement géographique et la destruction des territoires de chasse et de pêche par l'exploitation minière et forestière s'ajoutent aux effets de l'inflation des prix des aliments³.

La crise alimentaire témoigne de notre difficulté à protéger collectivement le droit fondamental énoncé à l'article 25 de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), il y a 75 ans :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. »

Nous relançons donc l'appel à combattre l'insécurité alimentaire en respectant la dignité des personnes, qui ont toutes besoin d'une alimentation saine à un prix abordable⁴.

-
2. Ève Ménard, « [Le visage de l'insécurité alimentaire change au Québec](#) », *Le Devoir*, 20 juillet 2022; Djazia Bousnina, « [La disponibilité des aliments de différentes cultures dans les banques alimentaires](#) », *La converse*, 30 décembre 2023.
 3. Ismaël Houdassine, « [L'insécurité alimentaire chez les enfants autochtones, une "crise de santé publique"](#) », *ICI Radio-Canada*, 6 octobre 2023.
 4. Assemblée des évêques catholiques du Québec, « [L'être humain au cœur de la souveraineté alimentaire](#) », 1^{er} mai 2015.

À LA LUMIÈRE DE L'ÉVANGILE

Face à la crise alimentaire que nous traversons, nos communautés chrétiennes, qui sont souvent déjà engagées auprès des personnes vulnérables, doivent répondre à l'appel de celles et ceux qui ont faim.

Pourquoi? Parce que, ce faisant, nous agissons pour la justice, comme Jésus-Christ nous l'a enseigné, en continuité avec la grande tradition biblique de l'engagement pour la justice.

Cette interpellation se retrouve dans « la multiplication des pains »⁵. Il serait plus juste de parler de « la fraction et la distribution des pains », c'est-à-dire de leur *partage* dans les deux sens du terme⁶. Ce partage est fondamental. Il préfigure l'Eucharistie, puisque les évangélistes ont recours aux mêmes mots qu'à ceux de la Cène pour décrire l'action de Jésus qui prit les pains, rendit grâce, les rompit et les distribua à ses disciples⁷.

Le partage des pains nous indique surtout que la capacité de nourrir convenablement celles et ceux qui ont faim, aujourd'hui encore, est à portée de main. En effet, Jésus montre comment répondre *avec Lui* à Son appel, « Donnez-leur vous-mêmes à manger », alors que nous pouvons être tentés de renvoyer chaque individu à ses propres moyens pour s'alimenter. Jésus nous rappelle que chaque fois que nous donnons à manger et à boire à celles et ceux qui ont faim et soif, c'est à Lui que nous le faisons, témoignant de notre amour et de notre foi⁸.

Notre idéal chrétien est que chaque personne mange à sa faim. Comment y parvenir, ou du moins s'en approcher? Il faut d'abord procéder à une observation attentive des ressources disponibles. C'est le décompte que Jésus incite : « Combien de pains avez-vous? Allez voir. »

Ensuite, il faut organiser une redistribution juste des ressources, c'est-à-dire un partage inspiré et guidé par le Dieu d'amour et de miséricorde, qui a donné aux biens une destination universelle et à qui nous apportons le peu que nous avons. Ce partage passe par la formation de petits groupes, une action de grâce, l'implication des disciples, la redistribution proprement dite et, enfin, le rassemblement des surplus, qui viendra accomplir une fois encore la parole du Seigneur citée par le prophète Élisée : « On mangera, et il en restera. »⁹



PXHIRE.COM

5. Évangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu, 14, 14-21 et 15, 32-38; évangile de Jésus-Christ selon saint Marc, 6, 34-44 et 8, 1-9; évangile de Jésus-Christ selon saint Luc, 9, 12-17; évangile de Jésus-Christ selon saint Jean, 6, 5-14.

6. François, [Angélus du dimanche, 25 juillet 2021](#); voir également Francis Daoust, « [La rupture des pains](#) », *Échos de la Parole*, Office de catéchèse du Québec, 19 juin 2022.

7. Benoît XVI, [Angélus du dimanche, 31 juillet 2011](#) et [Angélus du dimanche, 29 juillet 2012](#).

8. Évangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu, 25, 35-40.

9. Deuxième livre des Rois, 4, 43.

AGISSONS DE CONCERT

Dans le Québec d'aujourd'hui, **plusieurs types d'action** s'offrent aux personnes de bonne volonté pour défendre le droit à une alimentation saine à un prix abordable.

À L'ÉCHELLE INDIVIDUELLE,

plusieurs personnes donnent du temps ou de l'argent pour soutenir des organismes d'aide alimentaire. Il est aussi primordial de réduire le gaspillage alimentaire en évitant de trop acheter et, le cas échéant, en donnant les surplus. Cela est essentiel, en particulier dans un contexte de crise.

À L'ÉCHELLE COLLECTIVE,

il faut aussi soutenir **les organismes communautaires** comme les cuisines collectives, qui font de l'éducation populaire et qui donnent des moyens techniques et sociaux concrets pour favoriser l'exercice du droit à l'alimentation au quotidien.

À L'ÉCHELLE SOCIÉTALE,

plusieurs campagnes de sensibilisation et de revendication ont eu lieu, sont en cours ou seront mises sur pied dans les mois et les années à venir.

- En 2023, la [Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain](#) a lancé une [pétition](#) nationale pour freiner l'inflation alimentaire en taxant les surprofits des compagnies alimentaires et en redistribuant les sommes recueillies à la population. Le document a reçu l'appui de 7800 personnes, dont les évêques catholiques¹⁰.
- En 2018, le [Regroupement des cuisines collectives du Québec](#) a mené une opération de mobilisation citoyenne pour l'adoption de politiques, de programmes et de lois capables de permettre une véritable protection du droit à l'alimentation. Sa [déclaration pour le droit à une saine alimentation](#) a reçu l'appui de 236 organisations et de plus de 5 700 personnes. En 2022 et 2023, l'organisme a effectué une tournée de consultations sur le droit à l'alimentation. Il amorcera bientôt la rédaction d'un projet de loi-cadre qui « vise à ce que la résolution des enjeux sur l'alimentation ne soit plus une responsabilité individuelle ou une affaire charitable, mais une responsabilité collective portée par l'État québécois¹¹. »
- Comme de nombreuses personnes en emploi sont elles-mêmes durement affectées par la hausse des coûts en alimentation, et que travailler ne permet plus de sortir de la pauvreté, il est plus qu'urgent de considérer sérieusement un revenu de base couvrant les besoins essentiels, à l'instar du [Front commun des personnes assistées sociales](#) et du [Collectif pour un Québec sans pauvreté](#), qui propose aussi une hausse du salaire minimum.



SHUTTERS TOCK.COM

10. Assemblée des évêques catholiques du Québec, « [Demandons l'imposition des surprofits des grandes entreprises alimentaires](#) », 21 septembre 2023.

11. Regroupement des cuisines collectives du Québec, [Rapport d'activités 2022-2023](#), p. 21.

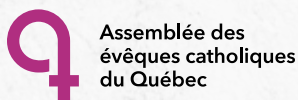
À L'ÉCHELLE PLANÉTAIRE,

notre idéal chrétien que chaque personne mange à sa faim est reconnu comme un droit universel par des traités comme le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#), entré en vigueur en 1976. L'article 11.2 de ce pacte concerne précisément « le droit fondamental qu'a toute personne d'être à l'abri de la faim ». Il enjoint les États parties prenantes – dont le Canada – à adopter les mesures nécessaires pour « assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins ». Toutefois, au tournant des années 2010, le Canada n'a pas signé le [Protocole facultatif se rapportant à ce pacte](#), qui permettrait aux citoyennes et citoyens de communiquer une violation d'un des droits énoncés par le Pacte, d'enclencher une enquête et de favoriser une correction de la situation¹². En plus d'encourager les démarches pour une loi-cadre québécoise, nous pouvons interpeller nos députés et députées pour que le Canada s'engage à ratifier ce protocole.



PEXELS.COM: COTTOMBERO-STUDIO

À l'occasion du 1^{er} mai, nous souhaitons sensibiliser nos communautés chrétiennes à la crise alimentaire et à la diversité des moyens concrets de défendre le droit à une alimentation saine à un prix abordable. Chaque communauté est donc invitée à se questionner sur les pistes d'action qu'elle peut envisager, que celles-ci soient nommées dans le présent texte ou non. En agissant de la sorte, aux côtés de nos concitoyennes et concitoyens, au nom de notre foi en Jésus-Christ et au bénéfice des personnes les plus vulnérables, nous garderons vivante l'espérance d'une société juste.



Assemblée des évêques catholiques du Québec

Le présent message a été élaboré par le conseil Église et Société de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, en partenariat avec la Table de pastorale sociale des diocèses du Québec et le Réseau des répondantes diocésaines à la condition des femmes.

Informations

SIMON LABRECQUE

Secrétaire du conseil Église et Société – Assemblée des évêques catholiques du Québec

slabrecque@evequescatholiques.quebec – Téléphone : 514 274-4323

12. Daniel Pellerin, « [Contre l'inflation alimentaire](#) », *Appoint*, décembre 2023, pp. 21-26.